

Contrat de licence de l'utilisateur final

Lisez attentivement les termes et conditions du présent Contrat de licence de l'utilisateur final (« Contrat ») avant d'utiliser la Solution (comme défini ci-après). Il s'agit d'un contrat juridiquement contraignant. En exprimant votre consentement électroniquement, en installant ou utilisant la Solution, vous acceptez les termes et conditions du présent Contrat en votre nom ou au nom d'une entité ou d'un individu que vous représentez ou pour lequel/laquelle vous achetez la Solution (ensemble, « vous »). Si vous n'acceptez pas les termes et conditions du présent Contrat, interrompez le processus d'installation, n'utilisez plus la Solution et supprimez ou détruisez toutes les copies de la Solution en votre possession ou contrôle.

Le présent Contrat concerne votre utilisation de certains logiciels ou services, notamment leurs mises à jour éventuelles, (individuellement, une « Solution ») en lien avec votre acceptation dudit Contrat et de toute Documentation associée. Dans le [présent](#) Contrat, le terme « Fournisseur » désigne l'entité vous fournissant la Solution ; le terme « Documentation » désigne l'ensemble des manuels de l'utilisateur et instructions fournis avec la Solution. L'expression « Conditions applicables » désigne collectivement la Période d'abonnement ainsi que les types d'Appareil, le Nombre d'appareils autorisés et d'autres termes, conditions et documents relatifs à la transaction que vous avez acceptés lors de l'acquisition de la Solution (notamment les termes et conditions de vente), et d'autres limites décrites dans la Section 2 et la Documentation.

Le présent Contrat comporte deux parties. Les sections 1 à 12 du présent Contrat valent pour toutes les Solutions, y compris celles énumérées ci-après. La section 13 énonce d'autres termes et conditions affectant des Solutions ou catégories de Solutions spécifiques, y compris les logiciels, services et autres produits tiers (section 13.1) ; CloudCare et Managed Workplace (section 13.2) ; Nettoyage du navigateur (section 13.3) ; Wi-Fi Finder (section 13.4) ; Avast Family Shield (section 13.5) ; les applications mobiles (section 13.6) ; édition Technicien (section 13.7) ; les plans d'assurance (section 13.8) ; le support technique Premium (section 13.9) ; et l'accès à distance ; le logiciel d'aide (section 13.10). Le présent Contrat remplace tous les contrats que vous avez précédemment conclus concernant une version antérieure de la Solution.

Le Fournisseur peut modifier le présent Contrat à tout moment en vous en informant conformément à ce qui est prévu par le présent Contrat, et le fait pour vous de continuer à utiliser toute Solution affectée, quelle qu'elle soit, à quelque moment que ce soit dans les 30 jours suivant la date de la communication de l'information sera considéré comme acceptation de la modification apportée au présent Contrat. Le Fournisseur peut vous demander d'accepter le Contrat modifié pour que vous puissiez continuer à utiliser toute Solution affectée que vous avez acquise auparavant. Si vous refusez d'accepter le Contrat modifié, le Fournisseur peut mettre fin à votre utilisation de la Solution affectée, auquel cas vous pouvez obtenir un remboursement pour la partie des frais d'abonnement que vous avez payés concernant la partie non expirée ou non utilisée de la Période d'abonnement, en suivant les instructions fournies [ici](#).

1. Licence

Le Fournisseur vous accorde une licence non exclusive vous permettant d'utiliser la Solution et la Documentation pendant la période convenue indiquée dans les Conditions applicables, y compris les extensions ou renouvellements éventuels de la période convenue (la « *Période d'abonnement* »), à la condition que vous ayez accepté les termes et conditions du présent Contrat.

2. Utilisation permise de la solution

2.1. Vous pouvez utiliser la Solution sur, ou pour prendre en charge le nombre autorisé (le « *Nombre d'appareils autorisés* ») de téléphones mobiles, smartphones, tablettes, dispositifs, autres appareils mobiles (individuellement, un « *Appareil mobile* »), ordinateurs personnels, appareils connectés à Internet ou autres appareils compatibles avec la Solution (individuellement, y compris chaque Appareil mobile, un « *Appareil* »), tels qu'indiqués dans les Conditions applicables uniquement :

2.1.1. Dans le cas de Solutions conçues pour une utilisation professionnelle ou commerciale (individuellement, une « *Solution commerciale* ») par vous-même ou vos sociétés affiliées (entités qui vous contrôlent, que vous contrôlez ou sous contrôle commun avec vous) à des fins d'affaires internes. Si votre société affiliée utilise la Solution commerciale, vous êtes responsable de sa conformité au présent Contrat. Tout manquement de sa part sera considéré comme un manquement de la vôtre. Les obligations du Fournisseur au titre du présent Contrat vous incombent uniquement, et non à vos sociétés affiliées utilisant la Solution commerciale en vertu des termes et conditions du présent Contrat.

2.1.2. Dans le cas d'autres Solutions (individuellement, une « *Solution de consommation* »), par vous ou des membres de votre foyer à des fins personnelles et non commerciales.

2.2. Vous pouvez effectuer une copie de sauvegarde de la Solution.

2.3. Si la Solution est configurée pour une utilisation en réseau, vous pouvez utiliser la Solution sur un ou plusieurs serveurs de fichiers ou ordinateurs virtuels afin de l'utiliser sur un seul réseau informatique local, à une et une seule des fins suivantes :

2.3.1. L'installation permanente de la Solution sur un disque dur ou un autre dispositif de stockage en respectant le Nombre d'appareils autorisés ; ou

2.3.2. L'utilisation de la Solution sur ce réseau informatique local unique, si le nombre d'Appareils sur lesquels la Solution est utilisée ne dépasse pas le Nombre d'appareils autorisés ;
ou

2.3.3. Si les Conditions applicables vous confèrent le droit d'utiliser la Solution dans le cadre de la prestation de services gérés, l'utilisation de la Solution se fera conformément aux dispositions de la section 13.7.

2.4. VOTRE UTILISATION DE LA SOLUTION D'UNE QUELCONQUE AUTRE MANIÈRE QUE CELLE AUTORISÉE EXPRESSÉMENT PAR LA SECTION 2 DU PRÉSENT CONTRAT, DE MÊME QUE LA REVENTE OU LA REDISTRIBUTION DE LA SOLUTION, CONSTITUE UNE INFRACTION MATÉRIELLE AU PRÉSENT CONTRAT, PAR AILLEURS SUSCEPTIBLE D'ENFREINDRE LES LOIS APPLICABLES EN MATIÈRE DE DROITS D'AUTEUR.

3. Mises à jour

Le Fournisseur, à certains moments pendant la Période d'abonnement et sans votre permission ou accord spécifique, peut déployer une mise à jour, une mise à niveau ou un remplacement des Solutions (« *Mise à jour* »), et il se peut que, du fait de ces déploiements, vous ne puissiez pas utiliser la Solution ou l'Appareil concerné(e) (ou certaines fonctions de l'Appareil) tant que la Mise à jour n'est pas complètement installée ou activée. Chaque Mise à jour sera considérée comme un élément de la Solution à toutes fins utiles en vertu du présent Contrat. Les mises à jour peuvent comporter tant des ajouts que des suppressions de certaines fonctions ou fonctionnalités proposées par une Solution, ou la remplacer entièrement ; le contenu, les fonctions et les fonctionnalités de la Solution mise à jour sont à la seule discrétion du Fournisseur. Le Fournisseur ou votre Appareil ne sont pas tenus de vous offrir la possibilité de refuser ou de reporter les Mises à jour. Dans tous les cas, vous devez télécharger et permettre l'installation ou l'activation de toutes les Mises à jour disponibles pour tirer un bénéfice maximum de la Solution. Le Fournisseur peut arrêter de fournir son support pour une Solution tant que vous n'avez pas accepté et installé ou activé toutes les Mises à jour. Le Fournisseur déterminera à sa seule discrétion quand et si des Mises à jour sont pertinentes, et n'est pas tenu de mettre des Mises à jour à votre disposition. À son entière discrétion, le Fournisseur peut arrêter de fournir des Mises à jour pour toute version de la Solution autre que la version la plus récente, ou des Mises à jour prenant en charge l'utilisation de la Solution en lien avec toutes les versions des systèmes d'exploitation, programmes de messagerie, programmes de navigateurs et autres logiciels avec lesquels la Solution est conçue pour fonctionner.

4. Droits de propriété

4.1. Les Solutions et la Documentation sont la propriété intellectuelle du Fournisseur et sont protégées par les lois applicables en matière de droits d'auteur, les dispositions des traités internationaux et les autres lois en vigueur dans le pays dans lequel la Solution est utilisée. La structure, l'organisation et le code informatique de la Solution sont des secrets commerciaux importants et des informations confidentielles du Fournisseur. Pour autant que vous mettez à disposition du Fournisseur des commentaires ou des suggestions au sujet de la Solution, le Fournisseur est autorisé à les conserver et à les utiliser dans ses futurs ou actuels produits ou

services, quelle qu'en soit la finalité, sans vous verser aucun dédommagement et sans avoir à vous demander d'autorisation pour conserver et utiliser ces informations.

4.2. Sauf indication expresse dans le présent Contrat, votre possession et utilisation de la Solution ne vous confère aucun droit ou titre sur les droits de propriété intellectuelle dans la Solution ou la Documentation. Tous les droits relatifs à la Solution et à la Documentation, y compris l'ensemble des droits d'auteur, brevets, secrets de nature commerciale, marques déposées et autres droits de propriété intellectuelle associés sont réservés au Fournisseur.

5. Restrictions

5.1. Vous ne devez pas copier ou utiliser la Solution ou la Documentation sauf dans la mesure stipulée dans la Section 2 du présent Contrat. Vous ne devez pas procéder aux actions suivantes (ni autoriser un tiers à agir dans ce sens) : (i) utiliser un code d'autorisation, numéro de licence, un nom d'utilisateur et un mot de passe (quels qu'ils soient) ou tout autre code ou numéro d'activation fourni par le Fournisseur en lien avec une quelconque Solution (« *Code d'activation* ») sur ou pour un nombre d'Appareils supérieur à celui spécifié dans les Conditions Applicables ; (ii) divulguer un Code d'activation à quiconque autre que le Fournisseur ou les représentants désignés du Fournisseur ; (iii) sauf dans la mesure expressément autorisée par la loi, (A) rétroconcevoir, démonter, décompiler, déplacer, reconstruire, transformer ou extraire toute Solution ou toute partie de la Solution (notamment toutes signatures de malware associées et routines de détection de malware), ou (B) changer, modifier ou altérer autrement toute Solution (notamment toutes signatures de malware associées et routines de détection de malware) ; (iv) publier, revendre, distribuer, diffuser, transmettre, communiquer, transférer, promettre, louer, partager ou sous-licencier toute Solution, sauf en cas d'autorisation matérialisée par un contrat de distribution, de revendeur ou tout autre contrat entre vous et le Fournisseur (ou tout autre membre du Groupe fournisseur) ; (v) accorder à un quelconque tiers l'accès à ou l'utilisation de toute Solution sur un service bureau, service de partage de temps ou d'abonnement ou fournisseur de services d'applications ou autre base similaire, sauf dans la mesure expressément autorisée par le présent Contrat (y compris les sections 13.2, 13.5 et 13.7), les Conditions applicables ou tout autre contrat entre vous et le Fournisseur (ou tout autre membre du Groupe fournisseur) ; (vi) utiliser une Solution pour fournir ou concevoir un produit ou un service faisant concurrence à la Solution ; (vii) utiliser une Solution de manière contraire à la politique d'utilisation acceptable du Fournisseur ; (viii) utiliser ou tenter d'utiliser une Solution pour télécharger, stocker ou transmettre des données, informations ou supports qui : violent les droits de propriété intellectuelle ou autres de tiers ; contiennent des éléments illicites, nuisibles, menaçants, abusifs, diffamatoires ou autrement répréhensibles ; endommagent, désactivent ou perturbent d'une quelconque manière le fonctionnement de la Solution ; (ix) obtenir ou tenter d'obtenir d'une quelconque manière un accès non autorisé à une Solution (ou aux logiciels, services et réseaux connectés/interopérationnels) ou au contenu stocké ou proposé via ladite Solution, y compris le piratage, l'usurpation ou les tentatives de contourner ou neutraliser des pare-feux ou d'autres protections ou mesures de sécurité, de quelque nature que ce soit ; (x) tester ou comparer, ou divulguer ou publier les résultats de tests ou de comparaisons, pour toute Solution sans l'accord écrit préalable du Fournisseur ; ou (xi) outrepasser ou contourner, essayer

d'outrepasser ou de contourner, ou autoriser ou assister un quelconque tiers afin qu'il outre passe ou contourne les contrôles liés à l'utilisation de copies d'une Solution.

5.2. Certaines Solutions vous accordent à vous, ou à un autre utilisateur, des privilèges d'administration qui, entre autres, peuvent autoriser l'administrateur à surveiller d'autres Appareils et/ou le statut de Solutions déployées sur d'autres Appareils, y compris par exemple le statut de la période d'abonnement, les messages concernant la Solution et les Mises à jour. Vous déclarez et garantes que vous exercerez les droits administratifs exclusivement en lien avec les Appareils et Solutions pour lesquels vous êtes dûment autorisé, et à aucune autre fin. Vous déclarez et garantes également au Fournisseur que : (i) vous jouissez de toute l'autorité requise pour accepter le présent Contrat et installer et/ou utiliser la Solution sur les Appareils, au nom des propriétaires et des utilisateurs de ces Appareils administrés ; et (ii) vous acceptez le présent Contrat pour le compte et au nom des personnes suivantes : (A) tous les propriétaires et utilisateurs de ces Appareils administrés ; et (B) vous-même.

5.3. Certaines Solutions peuvent vous permettre de publier ou partager publiquement des contenus que vous avez générés ou obtenus à partir d'autres sources (« *Contenu utilisateur* »). Vous conservez tous les droits de propriété intellectuelle que vous déteniez déjà en vertu du droit applicable sur les Contenus utilisateur que vous publiez ou partagez via la Solution, dans le respect des droits, licences et autres conditions du présent Contrat, y compris tous droits sous-jacents de tiers par rapport à tout Contenu utilisateur que vous pourriez utiliser ou modifier. Vous accordez à chaque membre du Groupe fournisseur un droit et une licence non exclusifs, non restreints, inconditionnels, illimités, mondiaux, irrévocables, perpétuels et libres de redevance pour utiliser, copier, enregistrer, distribuer, reproduire, divulguer, vendre, revendre, sous-licencier (à plusieurs niveaux), modifier, adapter, exposer, réaliser en public, transmettre, publier, diffuser, traduire, effectuer des œuvres dérivées et exploiter autrement de quelque manière que ce soit tout ou partie des Contenus utilisateur (et les œuvres qui en sont dérivées) que vous publiez ou partagez, dans l'objectif unique de vous fournir les Solutions en vertu du présent Contrat. Chaque fois que vous publiez ou partagez un Contenu utilisateur, vous déclarez et garantes à chaque membre du Groupe fournisseur que vous avez au moins l'âge de la majorité dans le pays ou la juridiction où vous résidez et que vous êtes le parent ou tuteur légal ou avez toutes les autorisations dues d'un parent ou du tuteur légal, de tout mineur représenté ou ayant contribué à tout Contenu utilisateur que vous soumettez, et que, eu égard audit Contenu utilisateur : (i) vous êtes l'unique auteur et propriétaire des droits de propriété intellectuelle et autres droits sur le Contenu utilisateur, ou vous avez le droit légitime de publier et partager le Contenu utilisateur et accordez à chaque membre du Groupe fournisseur le droit de l'utiliser comme décrit dans la présente section 5.3, sans aucune obligation imposée à quelque membre du Groupe fournisseur quant à l'obtention de l'accord d'un tiers et sans création de quelque obligation ou responsabilité que ce soit pour lesdits membres ; (ii) le Contenu utilisateur est exact ; (iii) le Contenu utilisateur ne viole et, pour ce qui est des utilisations et de l'exploitation autorisées pour chaque membre du Groupe fournisseur dans le présent Contrat, n'enfreindra aucun droit de propriété intellectuelle ou autre droit de Tiers ; et (iv) le Contenu utilisateur ne violera pas le présent Contrat ni ne blessera ou nuira à personne.

6. Garantie limitée, renonciations et exclusion de responsabilité

6.1. Sous réserve du respect des autres dispositions de la présente section 6, le Fournisseur vous garantit que la Solution s'exécutera ou sera exécutée sensiblement en accord avec la Documentation pendant une période de 30 jours suivant l'acquisition initiale de la Solution. Pour faire valoir la garantie, vous devez suivre les instructions du Fournisseur auprès duquel vous avez acquis la Solution. Si la Solution ne s'exécute pas sensiblement en accord avec la Documentation, la responsabilité totale et exclusive de chaque membre du Groupe fournisseur et de chaque Partenaire fournisseur, ainsi que votre seul et unique recours, en vertu de ladite garantie, se limiteront (à l'appréciation du Fournisseur) aux deux possibilités suivantes : (i) le remplacement de la Solution ; ou (ii) le retour de la Solution en vue d'obtenir un remboursement pour la partie des frais d'abonnement que vous avez payés concernant la partie non expirée ou non utilisée de la Période d'abonnement. Ladite garantie s'applique uniquement à la Solution telle qu'elle a été fournie à l'origine, et ne s'applique pas : (i) aux Mises à jour ; (ii) à tout défaut causé par la combinaison, le fonctionnement ou l'utilisation de la Solution avec : (A) des logiciels, du matériel informatique ou d'autres équipements non fournis par le Fournisseur ; ou (B) des Appareils, logiciels ou autres équipements qui ne sont pas conformes aux exigences du Fournisseur énoncées dans la Documentation.

6.2. À L'EXCEPTION DES DISPOSITIONS DE LA SECTION 6.1 DU PRÉSENT CONTRAT, LES MEMBRES DU GROUPE FOURNISSEUR ET LES PARTENAIRES FOURNISSEURS NE GARANTISSENT NI LES PERFORMANCES NI LES RÉSULTATS QUE VOUS POUVEZ OBTENIR EN UTILISANT TOUTE SOLUTION OU DOCUMENTATION. À L'EXCEPTION DES DISPOSITIONS DE LA SECTION 6.1 DU PRÉSENT CONTRAT, LA SOLUTION EST FOURNIE « TELLE QUELLE ». LES MEMBRES DU GROUPE FOURNISSEUR ET LES PARTENAIRES FOURNISSEURS NE FORMULENT AUCUNE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, NI CONDITIONS ET, DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, DÉCLINENT TOUTES GARANTIES ET CONDITIONS, QUE CE SOIT PAR STATUT, LOI COURANTE, JURISPRUDENCE OU AUTRE THÉORIE DE DROIT, NOTAMMENT LES GARANTIES OU CONDITIONS TACITES DE NON-VIOLATION DES DROITS DE TIERS, DE TITRE, DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ ADÉQUATE OU D'APTITUDE POUR UNE FIN DONNÉE. LE FOURNISSEUR NE GARANTIT PAS QUE LES SOLUTIONS FONCTIONNERONT DE MANIÈRE ININTERROMPUE NI SANS ERREUR, FONCTIONNERONT CORRECTEMENT SUR VOTRE APPAREIL OU AVEC UNE CONFIGURATION PARTICULIÈRE DU MATÉRIEL ET/OU DU LOGICIEL, OU ENCORE PROTÈGERONT COMPLÈTEMENT L'INTÉGRITÉ DE CERTAINES DONNÉES, INFORMATIONS OU CONTENUS STOCKÉS OU TRANSMIS VIA INTERNET.

6.3. NONOBTANT TOUTE AUTRE DISPOSITION DU PRÉSENT CONTRAT, TOUTES LES SOLUTIONS QUI VOUS SONT FOURNIES GRATUITEMENT (Y COMPRIS TOUTE SOLUTION FOURNIE EN TANT QUE SOLUTION « GRATUITE », « D'ÉVALUATION » OU « BÉTA ») SONT FOURNIES « EN L'ÉTAT », « AVEC TOUS LES DÉFAUTS », ET

« TEL QUE DISPONIBLES », SANS GARANTIE DE QUELQUE SORTE QUE CE SOIT ET SANS ASSISTANCE OU AUTRES SERVICES FOURNIS PAR LE FOURNISSEUR.

6.4. DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, EN AUCUN CAS LE FOURNISSEUR OU TOUTE ENTREPRISE CONTRÔLANT, CONTRÔLÉE PAR OU SOUS CONTRÔLE COMMUN AVEC LE FOURNISSEUR (ENSEMBLE, LE « *GROUPE FOURNISSEUR* ») OU LEURS AGENTS, BAILLEURS DE LICENCE, REPRÉSENTANTS, FOURNISSEURS, DISTRIBUTEURS, REVENDEURS, FOURNISSEURS DE RÉSEAU SANS FIL VIA LEQUEL LA SOLUTION EST FOURNIE, OU AUTRES PARTENAIRES COMMERCIAUX D'UN MEMBRE DU GROUPE FOURNISSEUR (ENSEMBLE, LES « *PARTENAIRES DU FOURNISSEUR* ») NE SAURAIENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES FAITS SUIVANTS À VOTRE ÉGARD OU À L'ÉGARD DE TOUT TIERS :

6.4.1. TOUT DOMMAGE (OU PERTE) INDIRECT, SECONDAIRE, ACCESSOIRE, PUNITIF, SPÉCIAL OU EXEMPLAIRE QUEL QU'IL SOIT, INDÉPENDAMMENT DE LA CAUSE OU DE LA THÉORIE DE RESPONSABILITÉ ;

6.4.2. TOUT DOMMAGE EN LIEN AVEC UNE PERTE D'ACTIVITÉ, UNE PERTE DE PROFITS OU DE REVENUS, UNE PERTE DE CONFIDENTIALITÉ, UNE PERTE EN TERMES D'UTILISATION DE TOUT APPAREIL OU DE SOLUTION (Y COMPRIS LA SOLUTION), TOUT SURCÔÛT, TOUS FRAIS LIÉS À LA FOURNITURE DE BIENS DE SUBSTITUTION OU DE REMPLACEMENT, TOUS SERVICES OU PRODUITS NUMÉRIQUES, TOUTE INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, TOUTE DIVULGATION NON AUTORISÉE OU PERTE (Y COMPRIS TOUTE CORRUPTION, DÉGRADATION OU INDISPONIBILITÉ) DE TOUTE DONNÉE OU INFORMATION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT (QUE LES PERTES, DOMMAGES, FRAIS OU DÉPENSES SUSMENTIONNÉS CONSTITUENT OU NON DES PERTES OU DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS) ; OU

6.4.3. TOUTE AUTRE PERTE OU DOMMAGE, PÉCUNIAIRE OU NON, DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT OU DE TOUTE SOLUTION FOURNIE AUX TERMES DES PRÉSENTES ;

MÊME SI UN MEMBRE DU GROUPE FOURNISSEUR OU UN PARTENAIRE FOURNISSEUR A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ D'UNE TELLE PERTE OU D'UN TEL DOMMAGE. NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE DANS LE PRÉSENT CONTRAT OU AUTRE, AUCUN MEMBRE DU GROUPE FOURNISSEUR OU PARTENAIRE FOURNISSEUR NE SERA RESPONSABLE ENVERS VOUS OU UN TIERS EN CAS DE PERTE OU DOMMAGE (DIRECT OU INDIRECT) EN LIEN AVEC UN ACCÈS NON AUTORISÉ OU UNE CORRUPTION, UNE DÉGRADATION, UNE INDISPONIBILITÉ, UNE SUPPRESSION, UN VOL, UNE DESTRUCTION, UNE MODIFICATION, UNE DIVULGATION OU UNE PERTE DE DONNÉES, DES INFORMATIONS OU CONTENUS TRANSMIS, REÇUS OU STOCKÉS PAR OU EN RELATION AVEC TOUTE SOLUTION, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE. DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ CUMULÉE D'UN MEMBRE DU GROUPE FOURNISSEUR OU D'UN PARTENAIRE

FOURNISSEUR POUR TOUTE PERTE OU TOUT DOMMAGE CAUSÉ(E) À VOS DÉPENS OU AUX DÉPENS DE TOUT TIERS DÉCOULANT D'UNE SOLUTION, D'UN ABONNEMENT OU DU PRÉSENT ACCORD, NE SAURAIT EXCÉDER LA SOMME LA PLUS ÉLEVÉE ENTRE : (I) CINQ DOLLARS US (5,00 USD) ; ET (II) LE MONTANT DES FRAIS D'ABONNEMENT QUE VOUS AVEZ PAYÉS AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS DE LA PÉRIODE D'ABONNEMENT.

6.5. LES EXCLUSIONS ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ DES MEMBRES DU GROUPE FOURNISSEUR ET DES PARTENAIRES FOURNISSEURS LIÉS PAR LE PRÉSENT CONTRAT NE S'APPLIQUERONT PAS DANS LES CAS SUIVANTS :

6.5.1. DÉCÈS, BLESSURE PERSONNELLE OU FRAUDE AU-DELÀ DE L'ÉTENDUE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES; ET

6.5.2. TOUTE QUESTION QUI NE PEUT PAS ÊTRE LIMITÉE OU EXCLUE D'UNE QUELQUE AUTRE MANIÈRE PAR LES LOIS EN VIGUEUR.

7. Confidentialité, traitement des informations personnelles

7.1. Vous reconnaissez et acceptez que toute Solution peut communiquer de manière automatique avec la technologie basée sur le cloud du Fournisseur pour fonctionner et pour accroître l'efficacité des Solutions et autres produits et services du Fournisseur. Vous pouvez retirer votre consentement en désinstallant et/ou désactivant la Solution.

7.2. Le Fournisseur traite certaines informations et données (pouvant inclure des informations personnelles d'identification et/ou des données personnelles) concernant : (i) l'utilisateur de la Solution et/ou de tout Appareil sur lequel la Solution est utilisée ; (ii) la Solution et/ou tout Appareil sur lequel la Solution est utilisée. La politique de confidentialité applicable du Fournisseur, que vous trouverez [ici](#) , décrit comment le Fournisseur collecte, utilise et traite autrement ces informations et données.

8. Résiliation

8.1. Le présent Contrat prendra fin immédiatement si vous ne respectez pas vos obligations liées au présent Contrat (y compris toute violation de vos obligations dans les sections 2, 5 ou 9, entraînant la perte des éventuels droits afférents à la réception des Mises à jour ou à l'obtention d'un remboursement pour la partie des frais d'abonnement que vous avez payés pour la partie non expirée ou inutilisée de la Période d'abonnement). Le Fournisseur se réserve le droit d'exercer tout autre recours légal dans le cas où votre manquement à l'une de vos obligations en vertu du présent Contrat nuirait à un membre du Groupe fournisseur ou à un Partenaire fournisseur. Les exclusions et les limitations de responsabilité des membres du Groupe

fournisseur et des Partenaires fournisseurs liés par le présent Contrat survivront à la résiliation dudit Contrat.

8.2. Le Fournisseur peut immédiatement résilier, via l'émission d'un avis, le présent Contrat pour des raisons de commodité, et ce, à tout moment, concernant une Solution particulière ou toutes les Solutions. La responsabilité entière et exclusive de chaque membre du Groupe fournisseur et de chaque Partenaire fournisseur, ainsi que votre seul et unique recours à l'égard d'une telle résiliation, seront limités à un remboursement de la partie des frais d'abonnement que vous avez payés pour la partie non expirée ou inutilisée de la Période de l'abonnement. À compter de la date d'entrée en vigueur de cette résiliation, vous n'aurez plus le droit d'utiliser la Solution et la Documentation affectées.

9. Droits restreints de l'Administration des États-Unis

Les Solutions sont qualifiées de « produits commerciaux », comme défini dans la réglementation 48 C.F.R. 2.101, et de « logiciels informatiques commerciaux » et « documentation logicielle commerciale », comme utilisé dans la réglementation 48 C.F.R. 12.212. Conformément aux réglementations 48 C.F.R. 12.212 et 48 C.F.R. 227.7202-1 via la clause 227.7202-4, tous les utilisateurs finaux de l'Administration des États-Unis qui se procurent lesdites Solutions et la Documentation associée bénéficient uniquement des droits aux présentes applicables aux clients non gouvernementaux. L'utilisation desdites Solutions et de la Documentation associée vaut acceptation, par l'entité gouvernementale américaine, du principe selon lequel le logiciel informatique et la documentation logicielle informatique sont commerciaux, et vaut acceptation des droits et restrictions énoncés dans le présent Contrat.

10. Contrôles des exportations

Vous devez respecter toutes les lois américaines et internationales applicables régissant l'exportation et la réexportation des Solutions, y compris les réglementations américaines sur l'administration des exportations ainsi que les restrictions concernant les utilisateurs finaux, l'utilisation finale et la destination des Solutions émises par les gouvernements américains et autres. Sans déroger aux généralités susmentionnées, vous déclarez, garantissez et assumez ce qui suit : (i) vous ne figurez pas sur une liste de personnes exclues, liste non vérifiée, liste d'entités, liste de ressortissants nationaux spécifiquement désignés, liste d'exclusion ou toute autre liste publiée par le gouvernement américain ; et (ii) vous ne pourrez utiliser, exporter ou réexporter la Solution vers des territoires, destinations, sociétés ou personnes en violation des embargos ou sanctions commerciales prononcés par les États-Unis et l'Union européenne. Vous indemniserez, défendrez et exonèrerez chaque membre du Groupe fournisseur de toute responsabilité contre les réclamations, demandes, actions ou procédures ainsi que tous les dommages, responsabilités, frais et dépenses découlant de votre non-respect de la présente section 10.

11. Convention d'arbitrage obligatoire et renonciation aux actions de groupe

11.1. La présente section 11 s'applique à tout litige découlant de ou lié à une Solution, à un abonnement à une Solution ou au présent Contrat, et vous impliquant ainsi que le Fournisseur. « *Litige* », dans le contexte de la présente section 11, signifie tout litige, toute action ou contestation indépendamment du motif de la ou des actions revendiquées : cela inclut, parmi tout autre motif d'action potentielle ou de base juridique, des réclamations pour rupture de contrat, déclaration erronée ou fraude, indemnisation, préjudice (y compris par négligence) et violation de statut ou de législation.

11.2. En cas de Litige, vous devez fournir un avis de Litige au Fournisseur. Il s'agit d'une déclaration écrite comportant votre nom et adresse ainsi que vos coordonnées et les faits donnant lieu au Litige et la réparation que vous demandez. Vous devez envoyer un avis de Litige par e-mail au Fournisseur à l'adresse legal@avast.com (en indiquant en objet : Section 11 Avis de litige Contrat de licence utilisateur final).

11.3. TOUTE PROCÉDURE VISANT À RÉSOUDRE OU POURSUIVRE LE LITIGE DANS UN TRIBUNAL SERA EFFECTUÉE EXCLUSIVEMENT SUR UNE BASE INDIVIDUELLE. VOUS VOUS ENGAGEZ À NE PAS SOUMETTRE UN LITIGE EN TANT QU'ACTION DE GROUPE, ACTION PRIVÉE PRÉSENTANT UN INTÉRÊT PUBLIC, OU DANS LE CADRE DE TOUTE AUTRE PROCÉDURE DANS LAQUELLE L'UNE DES DEUX PARTIES AGIT OU PROPOSE D'AGIR EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANT. AUCUN ARBITRAGE NI AUCUNE PROCÉDURE NE SERA ASSOCIÉ(E) À UN(E) AUTRE SANS L'ACCORD ÉCRIT PRÉALABLE DE TOUTES LES PARTIES À TOUS LES ARBITRAGES OU TOUTES LES PROCÉDURES CONCERNÉS.

11.4. Si vous et le Fournisseur ne résolvez pas le Litige par voie de négociation informelle, tout autre effort en vue de mettre un terme au Litige sera soumis exclusivement à un arbitrage obligatoire régi par la loi fédérale des États-Unis sur l'arbitrage - United States Federal Arbitration Act (« *FAA* »), 9 U.S.C. § 1 et suivants. Sauf indications contraires dans la section 11.5 ci-dessous, vous renoncez au droit de porter (ou d'y participer en tant que partie ou membre du groupe pour une action de groupe) tout Litige devant la justice. En lieu et place, tout Litige sera résolu par-devant un arbitre neutre dont la décision aura un caractère final, sauf dans le cas d'un droit de recours limité en vertu du FAA. Tout tribunal ayant juridiction personnelle sur les parties peut faire exécuter la sentence arbitrale.

11.5. Les exigences d'arbitrage de la présente Section 11 sont soumises aux exceptions suivantes :

11.5.1. Vous pouvez intenter une action en justice dans une cour de petites créances, dans la circonscription ou autre subdivision politique dans laquelle vous résidez, si le Litige répond aux conditions nécessaires pour intenter une action dans la cour des petites créances. Si vous intentez

une action en justice dans une cour de petites créances, vous êtes responsable de tous les frais de justice.

11.5.2. Tous les Litiges concernant une mauvaise utilisation de votre propriété intellectuelle ou de celle du Fournisseur seront résolus au tribunal.

11.5.3. Si vous êtes un consommateur résidant dans l'Union européenne, en Norvège, en Islande ou au Lichtenstein, vous avez peut-être le droit de régler votre Litige via une plateforme Internet de résolution en ligne des litiges établie par la Commission européenne (« *Plateforme ODR* »). La plateforme ODR vise à faciliter les résolutions de problèmes extrajudiciaires en lien avec des achats en ligne de biens et de services entre les consommateurs et les commerçants basés dans l'Union européenne, en Norvège, en Islande ou au Lichtenstein. Suivez ce lien pour accéder à la plateforme ODR : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

11.6. Tout arbitrage sera conduit par l'Association américaine d'arbitrage (American Arbitration Association, l'« AAA ») conformément aux « Règles d'arbitrage pour les consommateurs » (Consumer Arbitration Rules) de l'AAA en vigueur au 1er septembre 2014 et aux « Coûts d'arbitrage incluant les frais administratifs de l'AAA », en vigueur au 1er septembre 2014 (ensemble, les « *Procédures pour les consommateurs* »), et sera soumis aux conditions suivantes :

11.6.1. Les Procédures pour les consommateurs prennent en charge certains frais, allouant ainsi certains d'entre eux au consommateur (vous) et d'autres à l'entreprise (le Fournisseur). Si vous réclamez 75 000 USD ou une somme inférieure, le Fournisseur règlera tous ces frais spécifiques, y compris les frais alloués au consommateur. Le Fournisseur n'accepte pas de prendre en charge d'autres coûts, quels qu'ils soient. Si vous réclamez plus de 75 000 USD, les Procédures pour les Consommateurs encadreront le paiement.

11.6.2. Sauf indications contraires ci-dessous, les Procédures pour les Consommateurs de l'AAA s'appliqueront à tous les Litiges entre les parties. Cependant, conformément à la Règle de l'arbitrage pour les consommateurs R-1 (e), une partie peut faire évaluer l'application des Règles de l'arbitrage pour les consommateurs par un arbitre pour la décision finale. Le présent Contrat prévaut en cas de conflit avec les Procédures pour les consommateurs. Vous n'initierez de procédure d'arbitrage que dans le comté ou autre subdivision politique similaire dans laquelle vous résidez. Les procédures d'arbitrage se dérouleront par téléphone. Cependant, si les procédures sont menées conformément aux Procédures pour les Consommateurs de l'AAA, le ou les arbitres bénéficieront du pouvoir discrétionnaire pour demander une audition face à face à la demande d'une partie.

11.6.3. Vous et le Fournisseur convenez que l'utilisation de l'AAA pour administrer l'arbitrage ne fait pas partie intégrante du contrat des parties en termes d'arbitrage des Litiges. Si l'AAA n'aboutit pas sur un arbitrage, vous et le Fournisseur devrez négocier en toute bonne foi pour accepter un unique arbitre afin de résoudre le Litige tel que décrit dans les Procédures pour les consommateurs. Si les parties ne parviennent pas à tomber d'accord sur un arbitre, la cour d'une juridiction compétente peut désigner un arbitre qui suivra les Procédures pour les Consommateurs de l'AAA.

11.6.4. Si une ou plusieurs parties de la présente section 11 sont illégales, non valides ou inapplicables, ainsi que plusieurs ou toutes les parties d'un Litige, et uniquement dans cette circonstance, ces parties seront écartées et le Litige sera résolu conformément aux autres éléments de la présente section 11 et à toutes les autres stipulations du présent Contrat. Si une telle disjonction aboutit à la présentation d'une partie ou de la totalité d'un Litige devant un tribunal, la compétence exclusive pour une telle procédure relèvera des tribunaux siégeant dans le comté de New York, New York, États-Unis. À des fins de procédures judiciaires, vous accepterez, et ne contesterez pas, la compétence personnelle des tribunaux de New York, New York, et vous renoncerez également à l'objection fondée sur un lieu inapproprié ou sur la règle du forum non conveniens, et ne chercherez pas à transférer le dossier vers un autre district ou une autre juridiction.

11.7. Nonobstant les paragraphes précédents de la présente section 11, si vous avez acquis la Solution à des fins autres qu'un usage personnel ou privé, les procédures d'arbitrage, y compris le paiement des frais, seront administrées conformément aux « Règles d'arbitrage commercial » de l'AAA (les « *Procédures commerciales* »). Ces Procédures commerciales s'appliquent de façon adéquate à tout Litige entre les Parties et vous ne pourrez prodiguer aucune autre préconisation relative à leur traitement. Toutefois, le présent Contrat prévaut en cas de conflit avec les Procédures Commerciales.

12. Généralités

12.1. Avis. À tout moment, le Fournisseur peut vous adresser des avis par email, fenêtre contextuelle, boîte de dialogue ou d'autres moyens, même si dans certains cas il se peut que vous ne receviez pas l'avis tant que vous n'avez pas lancé une Solution. Tout avis de cet ordre est considéré comme délivré à la date à laquelle le Fournisseur l'a pour la première fois mis à disposition via une Solution, peu importe la date à laquelle vous l'avez véritablement reçu.

12.2. Questions concernant le présent Contrat. Pour toute question concernant le présent Contrat, ou si vous souhaitez obtenir des informations auprès du Fournisseur, écrivez-nous à Avast Software s.r.o., Piktova 1737/1a, Prague 4, code postal 140 00, République tchèque, envoyez un e-mail à support@avast.com, composez le : +420 274 005 777 ou accédez à notre page de support à l'adresse www.avast.com/support.

12.3. Contrats séparés. Si vous avez acquis plusieurs Solutions, même en une seule transaction, ou si vous avez souscrit des abonnements à une Solution au cours de plusieurs transactions, vous avez peut-être accepté ce Contrat de licence de l'utilisateur final à plusieurs reprises. Bien que les termes et conditions que vous avez acceptés puissent être similaires ou identiques, à chaque fois que vous avez accepté les termes et conditions du présent Contrat de licence de l'utilisateur final, vous avez conclu un contrat différent et séparé entre vous et le Fournisseur fournissant la Solution applicable.

12.4. Contrat complet. Le présent Contrat représente un contrat complet entre vous et le Fournisseur concernant votre utilisation des Solutions et de la Documentation. Le présent Contrat remplace toutes les communications, propositions, déclarations, garanties et

représentations orales ou écrites antérieures ou concomitantes concernant votre installation et/ou utilisation des Solutions ou de la Documentation. Nonobstant les dispositions précédentes, aucun élément du présent Contrat ne saurait constituer une réduction des droits que vous pouvez avoir en vertu de la législation en vigueur sur la protection des consommateurs ou de toute autre loi applicable dans votre juridiction qui ne peut pas être cédé par contrat. Le présent Contrat, les Conditions applicables et la Documentation, dans la mesure jugée raisonnablement réalisable, seront interprétés de manière cohérente les uns avec les autres. Toutefois, en cas de conflit, leur prévalence respectera l'ordre de priorité suivant : (i) les Conditions applicables ; (ii) le présent Contrat ; et (iii) la Documentation.

12.5. **Interprétation.** Les titres donnés dans le présent Contrat n'affectent pas son interprétation. L'utilisation d'un genre, masculin ou féminin, inclut tous les genres. Le singulier inclut le pluriel, et inversement. Lorsqu'un mot ou une expression est défini(e), ses autres formes grammaticales ont une signification correspondante. Les termes « inclut », « incluant » et « y compris » seront interprétés en sous-entendant la notion de « sans limitation ». Toute référence à votre « utilisation » d'un logiciel, d'une Solution ou d'une Mise à jour sera considérée comme incluant votre installation de tout logiciel, de toute Solution ou Mise à jour (sauf si le contexte exige qu'il en soit autrement). La version originale du présent Contrat a été rédigée en anglais. Le Fournisseur peut vous fournir une ou plusieurs versions traduites du présent Contrat par souci de commodité. Toutefois, c'est la version anglaise du présent Contrat qui prévaudra en cas de conflit ou de divergences. En cas d'ambiguïté, de question sur l'intention ou de question d'interprétation, dans le cadre d'une quelconque procédure juridictionnelle ou autre, les conditions du présent Contrat devront être considérées comme ayant été rédigées conjointement entre les parties, et aucune présomption ou charge de la preuve ne saura favoriser ou défavoriser l'une quelconque des parties du fait qu'elle est l'auteur d'une stipulation du présent Contrat.

12.6. **Autonomie.** Si une disposition du présent Contrat est jugée illégale, non valide ou inapplicable en vertu de toute loi applicable, elle doit dans cette mesure être considérée comme ne faisant pas partie du présent Contrat, mais les autres dispositions de celui-ci demeureront valides et exécutoires dans toute la mesure permise par la loi applicable.

12.7. **Impossibilité.** Le Fournisseur ne saurait être tenu responsable de toute absence ou tout retard d'exécution dont la cause, en tout ou partie, échappe à son contrôle raisonnable, y compris des pannes électriques (incluant des pannes de courant), des défaillances des services Internet, des services de télécommunications ou de technologies de l'information, des défaillances des équipements de télécommunications ou de technologies de l'information, des grèves ou autres troubles professionnels (notamment grève ou autre trouble en lien avec un membre du Groupe fournisseur ou un Partenaire fournisseur), des actes de guerre ou de terrorisme, des attaques par déni de service ou d'autres attaques de technologies de l'information ou manquements nuisant à un membre du Groupe fournisseur ou à un Partenaire fournisseur, des inondations, des sabotages, un incendie, d'autres catastrophes ou désastres naturels ou tout autre cas de force majeure se trouvant hors du contrôle raisonnable dudit membre du Groupe fournisseur ou Partenaire fournisseur.

12.8. **Renonciation.** Le fait pour l'une quelconque des parties de ne pas veiller à la stricte exécution de conditions et stipulations du présent Contrat ne saurait être considéré comme

renonciation ou abandon du respect futur du Contrat, et les conditions et stipulations du présent Contrat continuent à produire leur plein effet. Aucune renonciation à une quelconque condition du présent Contrat de la part de l'une ou l'autre des parties ne saurait être effective, quel que soit l'objectif poursuivi, à moins qu'une telle renonciation soit écrite et signée par ladite partie. La renonciation signée par une partie en lien avec la violation d'une stipulation du présent Contrat par l'autre partie ne saurait être considérée comme une renonciation durable en lien avec une telle violation, ni comme une renonciation pour d'autres violations de la même stipulation ou d'autres stipulations du présent Contrat.

12.9. Affectation. Vous ne pouvez céder vos droits et obligations découlant du présent Contrat sans le consentement écrit préalable du Fournisseur. Le Fournisseur peut céder le présent Contrat à tout moment à son entière discrétion sans votre accord écrit préalable.

12.10. Absence de tiers bénéficiaires. Rien dans ce Contrat n'est prévu pour ou ne prévoira de conférer à une personne (autre que vous-même, les membres du Groupe fournisseur et les Partenaires fournisseurs), de manière explicite ou implicite, un droit, un avantage ou un recours de quelque nature que ce soit dans le cadre du ou en raison de ce Contrat. Personne d'autre que vous, le Fournisseur et les membres du Groupe fournisseur ne peut tenter une action en vertu du présent Contrat. Le Fournisseur aura le droit (mais ne sera pas obligé) d'appliquer tous les droits, recours, limitations et exclusions de responsabilité, ainsi que les défenses juridiques de tout membre du Groupe fournisseur ou du Partenaire fournisseur en vertu du présent Contrat, y compris les droits et recours en cas de perte, dommage ou réclamation subis ou encourus par un membre du Groupe fournisseur ou un Partenaire fournisseur : (i) découlant de ou lié à tout manquement de votre part à se conformer aux termes et conditions (quels qu'ils soient) du présent Contrat ; ou (ii) que vous serez tenu d'indemniser en vertu du présent Contrat. Aucun(e) de ces pertes, dommages ou réclamations ne sera considéré(e) comme une perte ou un dommage indirect(e), consécutif(ve) ou accessoire en vertu de la section 6.4.1 à la suite d'une perte, d'un dommage ou d'une réclamation subi(e) ou encouru(e) par un autre membre du Groupe fournisseur ou un autre Partenaire fournisseur (plutôt que par le Fournisseur).

12.11. Loi applicable. La loi applicable du présent Contrat relèvera du droit substantiel en vigueur dans l'État de New York, États-Unis. Le présent Contrat ne sera pas régi par la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, dont l'application est expressément exclue.

12.12. Connexion Internet. Certaines Solutions peuvent requérir une connexion internet active et stable pour pouvoir fonctionner. Il vous appartient donc de veiller à disposer à tout moment d'une connexion internet active et stable.

12.13. Noms de produits. Le Fournisseur peut de temps à autre changer le nom d'une Solution ou remplacer le nom ou le logo appliqué à la Solution par le nom ou le logo d'un autre membre du Groupe fournisseur ou d'un Partenaire fournisseur. Ces modifications n'influent pas sur votre abonnement à quelque Solution que ce soit, sur la Période d'abonnement ou sur le présent Contrat, et ne vous donnent aucun droit de résilier votre abonnement à une Solution, la Période d'abonnement ou le présent Contrat.

13. Conditions spéciales

Les conditions spéciales suivantes s'appliquent à certaines Solutions. En cas de conflit entre les présentes conditions spéciales et le reste du Contrat, les présentes conditions spéciales sont effectives et prévalent par rapport aux Solutions concernées.

13.1. Logiciels, services et autres produits tiers. Certaines Solutions vous permettent d'acheter des logiciels, services et autres produits fournis par des tiers. Vous reconnaissez que le tiers concerné est l'unique responsable de ses offres. Le Fournisseur n'émet aucune déclaration ou garantie quant à ces offres et n'assume aucune responsabilité à cet égard. Si vous achetez ou utilisez toute offre de tiers, cette dernière et son utilisation par vous seront régies par les contrats de licence, conditions d'utilisations, politiques de confidentialité et/ou autres termes et conditions requis par le tiers.

13.2. CloudCare et Managed Workplace. La présente section 13.2 s'applique dans la mesure où les Conditions applicables vous autorisent à utiliser CloudCare ou Managed Workplace pour fournir des services de fournisseurs de services gérés à des tiers.

13.2.1. Dans la présente section 13.2 :

(a) « *Services commerciaux Avast* » désigne les services HD et/ou NOC, selon le contexte.

(b) « *Client* » désigne un tiers auquel vous fournissez ou avez l'intention de fournir les services de fournisseurs de services gérés.

(c) « *Services HD* » désigne les services d'aide fournis par le Fournisseur ou ses fournisseurs tiers au profit d'un ou de plusieurs Clients, conformément à la description dans la Documentation et aux éventuelles modifications du Fournisseur.

(d) « *Services de fournisseurs de services gérés* » désigne le service géré que vous fournissez à vos Clients à l'aide des Solutions (y compris, le cas échéant, le Service Avast Business).

(e) « *Services NOC* » désigne les services de surveillance de gestion et des Appareils par le Fournisseur ou ses fournisseurs tiers au profit d'un ou de plusieurs Clients, conformément à la description dans la Documentation et aux éventuelles modifications du Fournisseur.

(f) « *Contrat de service* » désigne un contrat conclu entre vous et un Client qui, entre autres, décrit précisément les services que vous avez convenu de fournir au Client.

13.2.2. Conformément aux dispositions du présent Contrat, le Fournisseur vous accorde une licence limitée, non exclusive et non cessible (sans droit d'accorder des sous-licences) d'utiliser les Solutions concernées (y compris, le cas échéant, les Services Avast Business ou CCleaner Business Edition) durant la Période d'abonnement afin de distribuer des services de fournisseurs de services gérés à vos Clients.

13.2.3. Conformément aux conditions du présent Contrat, le Fournisseur vous fournira des Solutions (y compris, le cas échéant, les Services Avast Business ou CCleaner Business Edition) au profit de vos Clients.

13.2.4. Conformément aux conditions du présent Contrat, vous vous engagez à :

(a) Exiger que : (i) chaque Client (vous y compris, si applicable) recevant la Solution exécute ou se soumette à la version alors en cours du présent Contrat et (ii) chaque Client auquel vous avez accordé la fourniture des Solutions exécute ou se soumette à un Contrat de service. Sans limiter ce qui précède, vous pouvez accepter le Contrat de licence de l'utilisateur final du Fournisseur pour le compte du Client à condition que le Client vous ait expressément donné son accord dans le Contrat de service ou de quelque autre manière que ce soit. Le Contrat de service : (i) contiendra des dispositions au moins aussi protectrices des intérêts du Groupe fournisseur que le présent Contrat ; et (ii) autorisera expressément vous et le Groupe fournisseur à reproduire, transmettre, stocker et traiter les données et les informations du Client en lien avec le fonctionnement et l'exécution de toute Solution.

(b) Tel que conclu entre le Fournisseur et vous, être seul responsable en matière : (i) de respect des obligations qui vous incombent dans le Contrat de Service ; (ii) de vérification de votre conformité et de celle des Clients aux lois applicables relatives à la surveillance des employés et des autres tiers ainsi que de leurs Appareils respectifs ; (iii) d'exécution des tâches et des obligations assignées à vous et aux Clients par le Contrat, les Conditions applicables et la Documentation ; et (iv) à l'expiration ou la résiliation du Contrat de service applicable, de l'interruption de la fourniture de la Solution et de la suppression ou désactivation de toutes les Solutions (par vous ou le Client) sur tous les Appareils où elles ont été utilisées.

13.3. Nettoyage du navigateur. Lorsque vous utilisez le module de Nettoyage du navigateur (« BCU »), vous autorisez BCU à modifier vos paramètres de navigateur existants pour adopter de nouveaux paramètres.

13.4. Wi-Fi Finder. Wi-Fi Finder permet à ses utilisateurs d'aider d'autres utilisateurs à accéder à Internet via le partage de données sur les réseaux Wi-Fi. Si vous choisissez de partager les données sur des réseaux Wi-Fi avec d'autres utilisateurs, vous êtes tenu de veiller à ne pas enfreindre les droits de tiers associés auxdits réseaux Wi-Fi ou à toute donnée que vous partagez. Les membres du Groupe fournisseur déclinent toute responsabilité quant à votre conformité aux termes et conditions applicables à l'utilisation de tout réseau Wi-Fi ou de toute donnée que vous partagez.

13.5. Avast Family Shield.

13.5.1. La solution Avast Family Shield est destinée à une utilisation personnelle et non commerciale par des parents pour protéger leurs enfants, par des tuteurs légaux pour protéger leurs pupilles ou par des adultes pour protéger d'autres adultes dont ils ont reçu un consentement éclairé. Vous ne devez pas utiliser Avast Family Shield à d'autres fins que celles prévues et les membres du Groupe fournisseur n'acceptent aucune responsabilité en cas d'utilisation non autorisée ou illégale.

13.5.2. En utilisant Avast Family Shield, vous déclarez et garantisiez que : (i) vous avez 18 ans ou plus ; et (ii) vous avez l'autorité requise, et consentez par la présente à la collecte de données concernant toute personne que vous incluez dans votre compte Avast Family Shield, y compris les personnes de moins de 13 ans. Vous reconnaissez que les membres du Groupe fournisseur vont collecter, utiliser et divulguer l'emplacement géographique et d'autres informations nécessaires pour permettre le fonctionnement et la prestation des fonctionnalités Avast Family Shield.

13.5.3. Vous reconnaissez que : (i) les résultats que vous pouvez obtenir de la part d'Avast Family Shield, y compris les données et les messages, peuvent ne pas être précis, opportuns ou fiables ; (ii) certains contenus que vous considérez comme inacceptables ou devant être bloqués ne sont pas toujours bloqués par Avast Family Shield ; (iii) Avast Family Shield peut parfois bloquer du contenu que vous jugez acceptable ; et (iv) dans la mesure où le contenu de tiers peut changer sans préavis, le Fournisseur ne peut pas garantir que ses catégories de contenu et ses filtres de contenu resteront toujours à jour par rapport aux changements dans les contenus tiers. Si vous pensez qu'Avast Family Shield a mal classé un site ou un service, veuillez contacter le Fournisseur par e-mail à l'adresse familyshieldhelp@avast.com.

13.6. Applications mobiles. La présente section 13.6 s'applique à toute Solution conçue pour être utilisée sur des Appareils mobiles.

13.6.1. Pour toute Solution téléchargée via Google Play (<http://play.google.com>), la licence accordée par le présent Contrat est accordée en lieu et place de tous droits d'utiliser une Solution qui seraient autrement accordés par les conditions standard applicables aux applications téléchargées via Google Play Store.

13.6.2. Pour toute Solution téléchargée via l'App Store Apple, les conditions suivantes s'appliquent :

(a) Les licences accordées par le présent Contrat sont limitées à une licence non cessible d'utilisation de la Solution sur un iPhone, iPod Touch ou autre Appareil Apple que vous possédez ou contrôlez, et tel qu'autorisé par les Règles d'utilisation figurant dans les Conditions générales des App Stores Apple, disponibles en ligne à l'adresse <http://www.apple.com/legal/internet-services/itunes/us/terms.html> ou via les sites et autres voies mis à votre disposition par Apple.

(b) Le présent Contrat est conclu exclusivement entre les parties, et non avec Apple. Le Fournisseur, et non Apple, est l'unique responsable de la Solution et de son contenu.

(c) Apple n'a aucune obligation de quelque ordre que ce soit de fournir des services de maintenance et d'assistance en lien avec la Solution.

(d) Si la Solution n'est pas conforme à une garantie applicable, vous pouvez le signaler à Apple qui vous remboursera le prix d'achat de la Solution. Dans la limite maximale autorisée par la loi applicable, Apple n'aura aucune autre obligation de garantie que ce soit en lien avec la Solution, et que, entre vous, le Fournisseur et Apple, toutes autres réclamations, pertes, obligations,

dommages, coûts ou frais attribuables à un défaut de respect d'une garantie, seront de la seule responsabilité du Fournisseur.

(e) Le Fournisseur, et non Apple, est responsable de traiter les réclamations formulées par vous ou tout tiers en lien avec la Solution ou votre possession et/ou utilisation de cette Solution, y compris : (i) les réclamations liées à la fiabilité du produit ; (ii) toute réclamation liée au non-respect par la Solution de toute exigence légale ou règlementaire en vigueur ; et (iii) les réclamations soulevées en vertu de la législation sur la protection des consommateurs ou similaires.

(f) Si un tiers déclare que la Solution ou votre possession et utilisation de cette Solution violent les droits de propriété intellectuelle dudit tiers, le Fournisseur, et non Apple, sera l'unique responsable de l'investigation, de la défense, du règlement et de la clôture d'une telle réclamation pour violation de la propriété intellectuelle.

(g) Vous devez respecter les conditions tierces applicables lorsque vous utilisez la Solution. Par exemple, pour une Solution VoIP, vous ne devez pas enfreindre votre contrat de service de données mobiles lorsque vous utilisez la Solution.

(h) Apple et les sociétés affiliées d'Apple sont des bénéficiaires tiers du présent Contrat et, si vous acceptez les conditions du présent Contrat, Apple aura le droit (et sera considéré comme ayant accepté le droit) de faire exécuter le présent Contrat à votre encontre, en sa qualité de tiers bénéficiaire.

13.6.3. Pour les Solutions téléchargées via l'AppStore Amazon, Amazon peut désigner certaines conditions d'utilisation client pour l'AppStore Amazon comme les « *Conditions CLUF par défaut* ». Ces Conditions CLUF par défaut s'appliquent à votre utilisation des Solutions que vous achetez via l'AppStore Amazon. Les Conditions CLUF par défaut indiqueront, entre autres, que le Fournisseur est le concédant de la Solution et qu'Amazon n'est pas partie au présent Contrat. En cas de conflit entre les Conditions CLUF par défaut et le présent Contrat, les Conditions CLUF par défaut s'appliqueront et prévaudront pendant toute la durée du conflit. Amazon n'a aucune responsabilité ou obligation liée à la conformité ou non-conformité par le Fournisseur ou vous-même aux Conditions CLUF par défaut.

13.7. Édition Technicien. Cette section 13.7 s'applique dans la mesure où vous avez acheté la version édition Technicien d'une Solution. Vous pouvez autoriser un certain nombre de techniciens spécifié dans les Conditions applicables à utiliser la Solution pour effectuer des services d'optimisation et de réparation des Appareils appartenant à des tiers. Chaque technicien peut installer la Solution sur un seul Appareil tiers à un moment donné et doit supprimer la Solution de l'Appareil avant de réattribuer le contrôle de l'Appareil au propriétaire.

13.8. Plans d'assurance. La présente section 13.8 s'applique aux Plans d'assurance.

13.8.1. Un « *Plan d'assurance* » désigne un service en vertu duquel le technicien affecté par le Fournisseur (un « *Associé* ») vous aidera à supprimer les virus et autres malwares nuisant à votre Appareil protégé au cours de la Période d'abonnement, moyennant des frais d'abonnement

distincts. Les Plans d'assurance sont vendus conjointement à certaines Solutions antivirus du Fournisseur ou autres Solutions de sécurité (individuellement, une « *Solution de sécurité* ») et complètent les protections offertes par la Solution de sécurité.

13.8.2. Si vous faites appel au Fournisseur dans le cadre du Plan d'assurance et si vous et votre Appareil pouvez prétendre à l'assistance énoncée dans la section 13.8.3, le Fournisseur mettra en œuvre tous les efforts commercialement raisonnables pour vous aider à supprimer les virus et autres malwares présents sur votre Appareil. Par la présente, vous reconnaissez, acceptez et convenez que les efforts du Fournisseur peuvent ne pas suffire à supprimer certains virus ou autres malwares de votre Appareil, et que, dans le cadre de sa prestation de service, le Fournisseur peut altérer, supprimer ou corrompre des données sur votre Appareil, modifier ses paramètres ou interférer autrement avec son bon fonctionnement.

13.8.3. Le Plan d'assurance couvre : (i) uniquement l'Appareil pour lequel vous avez acheté la Solution de sécurité associée, et ne peut être transféré vers un autre Appareil ; et (ii) uniquement les virus et autres malwares infectant l'Appareil au cours de la Période d'abonnement, après avoir téléchargé et installé la Solution de sécurité sur l'Appareil et alors que la Solution de sécurité s'exécutait avec des définitions de malwares à jour. Le Fournisseur peut résilier le Plan d'assurance sans préavis s'il estime, selon son jugement en matière commerciale, que vous avez demandé ou reçu un service en vertu du Plan d'assurance pour un Appareil non couvert, transféré ou tenté de transférer le Plan d'assurance vers une autre personne ou entité, ou violé autrement les termes du Plan d'assurance.

13.8.4. Le Fournisseur, en offrant son aide en vertu du Plan d'assurance, peut avoir besoin d'un accès à distance à votre Appareil et/ou peut exiger que vous installiez un Logiciel d'aide, auquel cas vous reconnaissez et acceptez que la section 13.10 s'applique. Le Fournisseur ne fournira aucun service en vertu du Plan d'assurance si vous ne pouvez pas ou choisissez de ne pas autoriser l'accès à distance à votre Appareil et/ou de ne pas télécharger et installer le Logiciel d'aide sur l'Appareil, ou de ne pas suivre les autres instructions du Fournisseur ou de son Associé, ou si le Fournisseur estime que votre Appareil ne peut pas bénéficier du Plan d'assurance. Le Fournisseur peut (sans y être tenu) vous rediriger vers un service en vertu duquel lui-même ou son sous-traitant offrira son aide moyennant des frais.

13.9. Support technique Premium. La présente section 13.9 s'applique à Avast Total Care, au support technique Premium d'AVG et à d'autres services de support technique (individuellement, « *Support technique Premium* ») que le Fournisseur vend séparément de ses Solutions logicielles et grâce auxquels celui-ci peut vous aider à installer, configurer ou dépanner toute une variété de produits et/ou d'équipements ou de systèmes logiciels, notamment un PC, un Mac, une tablette, un téléphone portable ou tout autre appareil informatique personnel, routeur sans fil, modem câble ou autre routeur, imprimante, appareil photo numérique, lecteur multimédia, télévision connectée, lecteur DVD/Blu-Ray.

13.9.1. L'Associé, en fournissant le support technique Premium, s'efforcera dans la mesure du possible de vous porter assistance si vous rencontrez des problèmes mais en raison de la variété et de la complexité des technologies disponibles sur le marché, il se peut qu'il ne soit pas en mesure de résoudre vos problèmes. Ces problèmes peuvent résulter par exemple d'erreurs

logicielles ou matérielles qui n'ont pas encore été corrigées par le fabricant ou être liés à la configuration de l'équipement qui rend impossibles ou très compliqués le diagnostic et la résolution du problème par l'Associé. Par conséquent, vous reconnaissez et acceptez par la présente que les efforts du Fournisseur peuvent ne pas suffire pour résoudre les problèmes que vous identifiez ou que ces problèmes ne seront pas résolus en temps opportun.

13.9.2. L'Associé, en fournissant le support technique Premium, peut avoir besoin d'un accès à distance à votre Appareil et/ou peut exiger que vous installiez un Logiciel d'aide, auquel cas vous reconnaissez et acceptez que la présente section 13.10 s'applique. Le Fournisseur ne fournira aucun support technique Premium si vous ne pouvez pas ou choisissez de ne pas autoriser l'accès à distance à votre Appareil et/ou de ne pas télécharger et installer le Logiciel d'aide sur l'Appareil, ou de ne pas suivre les autres instructions du Fournisseur ou de son Associé, ou si le Fournisseur estime que votre Appareil n'est pas habilité à bénéficier du support dans le cadre de l'abonnement au support technique Premium.

13.10. Accès à distance, Logiciel d'aide

13.10.1. *Accès à distance.* Le Fournisseur ou un Associé, en proposant ses services en vertu du Plan d'assurance, dans le cadre du support technique Premium ou d'autres services, peut avoir besoin de se connecter à distance et de prendre le contrôle de votre équipement afin de résoudre les problèmes que vous rencontrez. Dans le cadre de cette session de connexion à distance :

(a) L'Associé peut avoir besoin d'exécuter différents scripts sur votre équipement, de modifier sa configuration, d'installer et de désinstaller le logiciel et d'apporter d'autres modifications à l'équipement et/ou à ses paramètres logiciels pour résoudre vos problèmes. Vous convenez du fait que l'Associé peut (sans y être tenu) installer et supprimer divers outils logiciels tiers ou propriétaires lorsque celui-ci l'estime nécessaire afin de vous aider à résoudre les problèmes que vous rencontrez. Ces éléments logiciels sont protégés par la loi, notamment celle applicable en matière de droits d'auteur.

(b) En autorisant l'Associé à établir une session de connexion à distance, vous convenez et acceptez d'accorder au Fournisseur (et aux partenaires et entrepreneurs agissant pour le compte du Fournisseur) un accès complet ou limité à votre équipement, logiciel et réseau (selon la configuration de votre équipement, logiciel et réseau) et autorisez le Fournisseur à apporter les modifications comme décrites ci-dessus ou sur les conseils de l'Associé lors de la livraison de la Solution. Vous reconnaissez et acceptez que l'Associé ou que vous, agissant sur l'ordre de l'Associé, peut/pouvez supprimer ou corrompre le logiciel ou les données dans votre équipement, modifier l'équipement, les paramètres réseaux ou logiciels, ou interférer avec le bon fonctionnement de votre équipement, logiciel ou réseau.

(c) Vous reconnaissez et acceptez que l'Associé peut avoir accès à toute information stockée sur votre Appareil. Les Associés sont formés à ne pas accéder à plus d'informations que nécessaire pour résoudre les problèmes pour lesquels vous demandez leur aide. Vous devez néanmoins rester devant l'écran de votre Appareil pour observer les actions de l'Associé lorsque celui-ci met en place une Solution sur votre Appareil. Vous aurez la possibilité de mettre fin à la session de

support en direct à tout moment en informant l'Associé ou en déconnectant la session de connexion à distance.

13.10.2. *Logiciel d'aide.*

(a) Comme condition de la prestation de leurs services en vertu du Plan d'assurance, du support technique Premium et d'autres services, le Fournisseur ou un Associé peut vous demander de télécharger et d'installer sur l'Appareil un programme logiciel (le « *Logiciel d'aide* ») permettant à l'Associé d'avoir accès à distance à votre Appareil, de rassembler des informations sur l'Appareil et son fonctionnement, de diagnostiquer et résoudre le problème et de modifier les paramètres de l'Appareil. Vous devrez peut-être également suivre d'autres instructions du Fournisseur ou d'un Associé.

(b) Si vous ou un Associé installez le Logiciel d'aide sur un Appareil, ce Logiciel d'aide :

(i) peut exiger que vous l'activiez sur votre Appareil. Si vous ne terminez pas le processus d'activation dans le délai imparti par l'Associé ou exigé par le Logiciel d'aide, le Logiciel d'aide peut cesser de fonctionner jusqu'à ce que l'activation soit terminée.

(ii) peut communiquer régulièrement avec les serveurs du Fournisseur (ou de son partenaire ou sous-traitant) pour : (i) garantir que vous recevez tous les services et logiciels auxquels vous êtes admissible dans le cadre de votre Solution, (ii) vous permettre de lancer rapidement une session de discussion avec un Associé dans le cadre de votre Solution, ou (iii) vous donner accès à certains outils en libre-service dans le cadre de votre Solution.

(iii) peut être exécuté par défaut en permanence sur votre Appareil et accomplir diverses tâches en arrière-plan contribuant à maintenir votre Appareil en état de marche. Lors de l'exécution, il peut collecter diverses données concernant votre Appareil, notamment ses spécifications techniques, des informations sur son système d'exploitation, les logiciels téléchargés et/ou installés, les mises à jour et mises à niveau, la disponibilité et l'état de votre logiciel de sécurité, vos sauvegardes et pare-feux, divers identifiants, les messages d'erreur système et logiciel, l'état des connexions réseau, les périphériques et autres appareils connectés, ainsi que des informations et données similaires. Ces informations aident le Fournisseur à éviter de nombreux problèmes fréquents que vous pouvez rencontrer et également à identifier rapidement les problèmes pour lesquels vous pouvez demander l'aide du Fournisseur.